



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Revenus mobiliers

Question écrite n° 62756

Texte de la question

M Emile Koehl demande a M le ministre du budget s'il a l'intention d'alléger la fiscalité sur les bons de caisse.

Texte de la réponse

Reponse. - Une réduction du taux de prélèvement libératoire applicable aux produits des livrets, dépôts à terme et bons de caisse nuirait au succès du plan d'épargne en actions en favorisant des placements sans risque au lieu d'orienter l'investissement des ménages vers les entreprises dont le renforcement des fonds propres est une priorité gouvernementale. En outre, elle se traduirait par un coût très élevé, incompatible avec les impératifs budgétaires.

Données clés

Auteur : [M. Koehl • mile](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62756

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 1992, page 4658